**Mairie de Bisel**

Tél : 03 89 25 60 55 Fax : 03 89 25 72 66

Mairie-bisel@orange.fr

 <http://bisel.e-monsite.com/>

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8-2014**

**DU 23 juin 2014 à 19 h 30**

Joseph Berbett, maire ouvre la séance en présence de tous les conseillers sauf Colombé Nathalie (procuration à Berbett Joseph) et Groell Denis (procuration à Riff Edouard)

**PREAMBULE : APPROBATION DE LA REUNION PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la réunion du 26 mai 2014 est approuvé à l’unanimité.

**DECISIONS**

**1– CIRCULATION SUR LE CHEMIN DE L’ASSOCIATION FONCIERE VERS LARGITZEN**

**Constat :**

Le chemin de Largitzen, entièrement refait en 2009 par l’Association Foncière est déjà très endommagé. Il est proposé de prendre des mesures de police.

Le conseil municipal décide, à l’unanimité, de prendre les mesures qui s’imposent : interdiction de circuler sauf ayants-droit, 2 roues et engins agricoles. Le maire est chargé de prendre un arrêté municipal.

**2– CONTRAT D’APPRENTISSAGE DE MLLE DOUCET MARINE**

Le maire propose au conseil municipal la signature d’un contrat d’apprentissage pour la formation de Mlle Marine DOUCET qui a déjà effectué un stage de vingt jours au sein de la mairie dans le cadre de sa formation DEUST (Diplôme d’Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques) et qui a donné entière satisfaction. Mlle Marine DOUCET poursuivra une formation en licence, ce qui mènerait sa formation en apprentissage à deux années.

Objectifs poursuivis :

* Contribuer à la formation dans la spécialité « secrétariat de mairie » ;
* Former une jeune apprentie en vue du remplacement lors du départ en retraite de Martine Walter ;
* Apporter une aide concrète au travail de la secrétaire de mairie et à l’équipe municipale.

Le coût annuel de la formation est de 3285€. La rémunération de l’apprentie s’élèverait à 81% du SMIC brut soit environ 500 euros par mois.

Le contrat d’apprentissage ouvre droit à la prime régionale d’apprentissage qui s’élève à 1000€ par année d’apprentissage. Le Conseil Régional d’Alsace participe aux frais de formation de l’apprentie à hauteur de 1500€ par année de formation.

Après discussion et délibération, le conseil municipal autorise, à l’unanimité, le maire à signer un contrat d’apprentissage, avec effet du 1.9.2014 et jusqu’au 30.8.2015 aux conditions suivantes :

* Durée de travail : 16 heures hebdomadaires (lundi 8 heures – mardi 8 heures)

**3– INVESTISSEMENTS**

**Marquages au sol** : Le conseil municipal approuve le projet de marquage au sol à effectuer dans la commune : bandes piétons – bandes stop – bandes cédez le passage – dents de requin sur plateau, création d’un passage pour piétons plus large dans le périmètre de l’école - création de cheminements pour écoliers - marquage au sol zone 30 et marquages près de la mairie.

Il approuve le devis établi par la société SIGNATURE pour un montant de 1675,50€ HT
(2010,60€ TTC).Il décide également d’acquérir des panneaux réglementaires à mettre en place à divers endroits de la commune.

**Installation d’un miroir** : Il est décidé de mettre en place un miroir (sortie rue du Moulin/rue de Niederlarg). Le conseil municipal approuve le devis de la société SIGNATURE d’un montant de 1521.60 € TTC. Il sollicite une subvention au titre des amendes de police pour ce projet inscrit au budget primitif 2014 en section d’investissement.

**4– TERRAIN DE CONSTRUCTION RUE DE NIEDERLARG – MANDAT**

Le conseil municipal décide de confier à Axel Immobilier Cernay – Mme Christine Schneider – un mandat pour la vente du terrain « Foyer » pour une période allant jusqu’au 31 octobre 2014.

**5 – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 30 RUE DE NIEDERLARG**

Le conseil municipal approuve l’extension de la zone 30 rue de Niederlarg afin de ralentir la circulation et garantir la sécurité des élèves. Il charge le maire de prendre un arrêté.

**6 – DECLARATION PREALABLE ET DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Sont présentés au conseil municipal les dossiers suivants :

* Déclaration préalable : projet de Mr MARTIN Christian – 4 rue des Vergers – pour aménagement d’un garage de 29m² ;
* Demande de permis de construire de Mr HEITZ Florent – 9 rue des Prés – pour extension de la maison d’habitation sur deux niveaux (27m² habitation et 28m² stationnement).

**7– DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Après avoir pris connaissance de la déclaration d’intention d’aliéner ou demande d’acquisition d’un bien soumis au droit de préemption, le conseil décide de ne pas faire usage du droit de préemption pour l’opération de vente d’un bien par Mr et Mme HATTERER Stéphane – 4 rue des Prés à BISEL et pour l’opération de vente d’un bien par la Sté SM pour un bien situé à Bisel 4 rue d’Altkirch – Section 2 n° 73 rue d’Altkirch – 493 m² **–**.

**8– SOCIETE DE CHASSE SAINT COLOMBAN – ROSSBERG**

Le conseil municipal approuve la composition de l’Association de Chasse Saint-Colomban Rossberg au 24 mars 2014 :

Président : CURIE François – 58 rue Neuve 25230 SELONCOURT
Trésorier : DOUCELANCE Jean – Impasse Beaulieu 90340 CHEVREMONT

Vice-Président : FREZARD François – 1 rue Principale 90100 SAINT DIZIER L’EVÊQUE

Secrétaire : KLOETZLEN Claude – 1 impasse du Cadran 25600 VIEUX-CHARMONT

Garde : KLOETZLEN Jean-Jacques – 9 rue Herrenweg 68210 MERTZEN

BOESINGER Jean-Luc – 9 rue de la Liberté 68118 VILLAGE-NEUF

BOURQUIN Jacques – 3 impasse des Prés-Charmilles 90100 BORON

CHATEL Jean-Pierre – Le Curtillet 73590 FLUMET

COURTOT Pierre – 12 rue Saint Nicolas 90100 DELLE

CUESTA Gérard – 6 rue du Stade 68480 DURMENACH

FUIN Olivier – 71 rue de Perouse 90340 CHEVREMONT

FUMEI Gilles – 13 rue de la Meche 90160 DENNEY

FOLLY Hubert – Wallenhoring 18 5040 SCHÖFTLAND CH

**9– ADHESION AUX BRIGADES VERTES**

Le conseil municipal se prononce pour l’adhésion de la commune aux services de la Brigade Verte, pour la durée d’un an avec 14 voix pour (dont 2 procurations) et 1 abstention, ceci à compter du 1er octobre 2014.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur BERBETT Joseph comme représentant titulaire et FEDERSPIEL Etienne comme représentant suppléant de la commune au Comité Syndical du Syndicat Mixte.

**10– ELAGAGE DES ARBRES LE LONG DE LA VOIRIE COMMUNALE ET DEPARTEMENTALE**

Vu le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles R 116-2 et L 114-1,

Vu le code rural,

Il sera demandé aux habitants de Bisel de se mettre en conformité et de tailler les haies, arbustes et arbres à l’aplomb des voies publiques avant le début de l’hiver. Les grands arbres devront être taillés de manière à permettre le passage d’engins agricoles et de camions.

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

* **Commission du cimetière : MUTH Marie-Louise**

La commission a travaillé sur le plan du cimetière, la mise en place d’un columbarium, le règlement, la concession des tombes, la recherche d’un maître d’œuvre et de subventions. Elle a dénombré 141 tombes simples ou doubles. La concession sera proposée sur 15 ou 30 ans.

* **Commission des bâtiments : WIRA Mathieu – FEDERSPIEL Etienne**

-La commission a reçu M. François Freyburger, maître d’œuvre qui nous chiffrera le coût de la réfection de la toiture du clocher.

-La chaudière de la MPT sera remplacée avant l’automne. La commission effectuera son choix parmi les devis proposés.

-La commission choisira l’entreprise à qui sera confié le contrat d’entretien de la pompe à chaleur et du système de ventilation de l’école élémentaire.

* **Commission de la jeunesse : Mme SCHWEITZER Helena – M. RIFF Edouard**

La commission a échangé sur les nouveaux rythmes scolaires, les activités périscolaires (à organiser par la commune ou en liaison avec la Comcom du Jura Alsacien), la mise en place d’un conseil municipal des enfants et l’inauguartion du terrain de jeu.

* **Commission de la communication : M. RIFF Edouard**

La commission a travaillé sur les nuisances sonores dues à la Maison Pour Tous (une réunion sera organisée à la Mairie le 7 juillet avec les riverains concernés), la valorisation de la nouvelle épicerie et la promotion de Bisel.

**INFORMATIONS**

**1– INAUGURATION DE L’AIRE DE JEU**

Elle aura lieu le mardi 1er juillet 2014 à 16 h 15.

**2– ASSAINISSEMENT**

Les travaux sur le réseau seront terminés cette semaine.

**3– AMENAGEMENT DU TERRAIN COMMUNAL LE LONG DE LA PROPRIETE DE ZEYER CYRILLE**

La commune fournira les cailloux et Cyrille Zeyer effectuera les travaux d’aménagement.

La séance est levée à 21 h 30.

Inauguration du terrain de jeu

**Mardi 1 Juillet à 16h15**

* Couper de rubans
* Discours
* Verre de l’amitié

Vous êtes cordialement invités !

Une classe de l’école élémentaire menacée de fermeture

Suite aux départs de 2 familles, l’école élémentaire ne compte plus que 25 élèves (pour maintenir la deuxième classe, il en faut 29).

L’inspectrice d’Académie envisage de fermer une classe dès jeudi matin.

Il faut agir et nous avons besoin de tous :

La municipalité :

* Recenser les possibilités d’arrivées d’élèves dans les locations et ventes de maisons.
* Essaie de persuader l’Inspectrice de l’Education Nationale d’Altkirch de maintenir à la rentrée le même nombre d’élèves de la maison Henri Dunant et de nous laisser un délai pour trouver les élèves manquants.
* Faire valoir qu’en 2015 et 2016, les effectifs seront largement supérieurs.

Les parents et concitoyens : peuvent nous aider dans cette recherche et nous transmettre les informations.

* Nous aider à recenser les possibles arrivées d’élèves.

Les enseignants :

* Proposer des solutions pédagogiques : réorganiser les classes en joignant les grandes sections au CP
* Faire valoir qu’en 2015 et 2016, les effectifs seront largement supérieurs.

Le Conseil d’Ecole

* Soutenir les propositions de l’Ecole et de la Municipalité.

***Si ces démarches n’aboutissent pas, la Municipalité contactera les élus, convoquera une conférence de presse pour défendre l’intérêt des enfants de Bisel. Avec les parents, elle recherchera tous les moyens pour faire aboutir nos demandes.***